

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	NCC-3 Cermaic Cement
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	coller les jauges de déformation sur un composant Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	Carc. 1A; H350 STOT RE 1; H372 STOT SE 3; H335
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient: Pictogramme(s) de Danger	NCC-3 Ceramic Cement Quartz 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H350: Peut provoquer le cancer. H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
	Conseil(s) de Prudence	P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Quartz (Silica, respirable Crystalline)	45 - 50	14808-60-7	238-878-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Carc. 1A; H350 STOT RE 1; H372 STOT SE 3; H335

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler). NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer le cancer. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Traiter symptomatiquement.

EN CAS D'INHALATION: Des difficultés respiratoires peuvent apparaître après plusieurs heures de retard.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés
Moyens d'extinction inappropriés
Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Ininflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Conserver à l'écart des: Température élevée. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage
Matières incompatibles
Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Entreposer à la température ambiante. 4 – 26 °C
Agents oxydants forts, Acides et Bases
Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Quartz (Silica, respirable Crystalline)	14808-60-7	-	0.1	-	-	INRS (ED 984)

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer les poussières. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. EN CAS d'exposition: Laver immédiatement à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage 	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau 	Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.
	Protection respiratoire 	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.
	Dangers thermiques	Non applicable
8.2.3	Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	Claire Liquide avec Blanc Suspension épaisse
	Odeur	Inodore
	Seuil olfactif	Non fixé
	pH	Non fixé
	Point de fusion/point de congélation	Non fixé
	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
	Point d'éclair	Non fixé
	Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	1
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
	Pression de vapeur	Non applicable

Révision: 1.0 Date: 29 Septembre 2016

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non fixé
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé
Température de décomposition	Non fixé
Viscosité	Non fixé
Propriétés explosives	Non fixé
Propriétés comburantes	Non fixé

9.2 Autres informations Rien de connu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et Bases
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
Toxicité aiguë	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Carc. 1A; Peut causer le cancer.
Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Classification IARC: Groupe 1. Rapport NTP sur les carcinogènes Suspecté de provoquer le cancer par inhalation. (Checkoway et al., 1993)(Rice et al., 2001)(Rafnsson V et al, 1997) Voie d'exposition: Inhalation dans les poumons Cause irritation. Inflammation. Menant à la silicose et éventuellement à la formation d'une tumeur. (SIAM 32, 19-21 April 2011)
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3; Peut irriter les voies respiratoires.

Révision: 1.0 Date: 29 Septembre 2016

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Irritant pour les voies respiratoires. (IARC (1997) et SITTIG (4 th , 2002))
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	STOT RE 1; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Inhalation dans les poumons
Quartz (Silica, respirable Crystalline):	Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fine fractie peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons. (Ziskind et al., 1976; IARC, 1987)
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.4 Mobilité dans le sol	La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Partiellement soluble dans l'eau.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	Non classé	Non classé	Non classé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé	Non classé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé	Non classé
14.4 Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
15.1.2 Règlements nationaux	
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique REACH a été effectuée.

Révision: 1.0 Date: 29 Septembre 2016

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

References:

l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Quartz (N° CAS 14808-60-7).

Références bibliographiques:

1. Checkoway, H., Heyer, N.J., Demers, P.A. & Breslow, N.E. (1993) Mortality among workers in the diatomaceous earth industry. Br. 1. ind. Med., 50, 586-597
2. Rice, F.L., Park, R., Stayner, L., Smith, R., Gilbert, S., and Checkoway, H. 2001. Crystalline silica exposure and lung cancer mortality in diatomaceous earth industry workers: a quantitative risk assessment. Occup Environ Med, 58(1):38-45.
3. Rafnsson V & Gunnarsdottir H, 1997, Lung cancer incidence among an Icelandic cohort exposed to diatomaceous earth and cristobalite., Scand J Work Environ Health, 23: 187 – 192. PMID:9243728.
4. INITIAL TARGETED ASSESSMENT PROFILE (Human Health), SIAM 32, 19-21 April 2011, OECD
5. Silica, Some Silicates, Coal Dust and para-Aramid Fibrils, IARC MONOGRAPHS ON THE EVALUATION OF CARCINOGENIC RISKS TO HUMANS, Volume 68 (1997)
6. 13th Report on Carcinogens, National Toxicology Program, 2014
7. Ziskind M, Jones RN, Weill H, 1976, Silicosis. American review of respiratory disease, 113:643–665.
8. Richard P Pohanish; Marshall Sittig, 2002, Sittig's handbook of toxic and hazardous chemicals and carcinogens, Norwich, N.Y., U.S.A. : Noyes Publications, ©2002.

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Carc. 1A; H350 - Inhalation	Calcul du seuil
STOT RE 1; H372 – Poumons	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Carc. 1A; Carcinogène, catégorie 1A

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

STOT RE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Mention(s) de Danger

H350: Peut provoquer le cancer.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.